



ENVIRONNEMENT 93 UNION DES ASSOCIATIONS D'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

Association départementale agréée
Membre de France Nature Environnement Ile de France
Affiliée à France Nature Environnement

www.environnement93.fr

La 15ème conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique, s'est tenue à Montréal du 7 au 19 décembre 2022 afin d'adopter un cadre stratégique mondial pour la biodiversité sur la période 2020-2030.

La Haute Ambition pour la Nature et les Peuples (HAC) a ainsi adopté un nouveau mécanisme assurant la mise en œuvre de l'objectif 30x30 qui vise à protéger 30% des espaces terrestres et 30% des espaces maritimes d'ici à 2030. La restauration de 30% des écosystèmes terrestres et maritimes dégradés d'ici à 2030 a également été actée.

Le constat de l'effondrement de la biodiversité est sans appel : 1 million d'espèces sont menacées d'extinction, 75% de surface terrestre est altérée de manière significative et 85% des zones humides ont disparu.

Dans l'immédiat, l'Etat Français annonce poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité en déclinant cet accord au sein de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 (SNB).

Le projet de Placoplatre sur le Fort de Vaujours cristallise ces constats alarmants et les mauvais choix qui les amplifient.

Rappelons les commentaires d'Arnaud Schwartz, président de France Nature Environnement :

« Restaurer, gérer et interconnecter les espaces et réellement protéger les espèces -pas que sur le papier- demandera d'être cohérent et exigeant. Il n'y aura de "moment Montréal" qu'à la condition que les Etats suppriment l'ensemble des financements néfastes pour la biodiversité et transcrivent l'accord mondial dans des feuilles de route adaptées aux enjeux signalés par l'IPBES, financées et opérationnelles. Pour l'Union Européenne cela doit commencer avec le projet de loi de restauration de la nature mis en discussion aujourd'hui à Bruxelles et également se traduire dès le 1er semestre 2023 en France avec une Stratégie Nationale pour la Biodiversité conséquente et aux effets concrets aussi rapides que possible ».

Pour sa part Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, déclare : *« Cette COP est un succès pour l'Union européenne, et pour la France qui a fait du 30x30 un symbole fort de cette négociation dans le cadre de la Coalition pour la Haute Ambition pour la Nature et les Peuples ».*

Autant de convergences pour la protection de la biodiversité, et pour la restauration de systèmes terrestres mutilés par les activités humaines, doivent trouver leur traduction immédiate dans tous les projets industriels, immobiliers ou d'infrastructures, le projet étant à ce titre emblématique.

Pour une exploitation de carrière participant activement à ces décisions, la seule option pour exploiter le gypse de la Forêt de Bondy jusqu'au au Fort de Vaujours, reste l'exploitation souterraine que Placoplatre continue d'ignorer. Les observations ci-dessous démontrent un peu plus les dégâts de l'exploitation à ciel ouvert, que confirment par ailleurs les insuffisances du dossier présenté en enquête publique.

1. Saccage de la biodiversité.

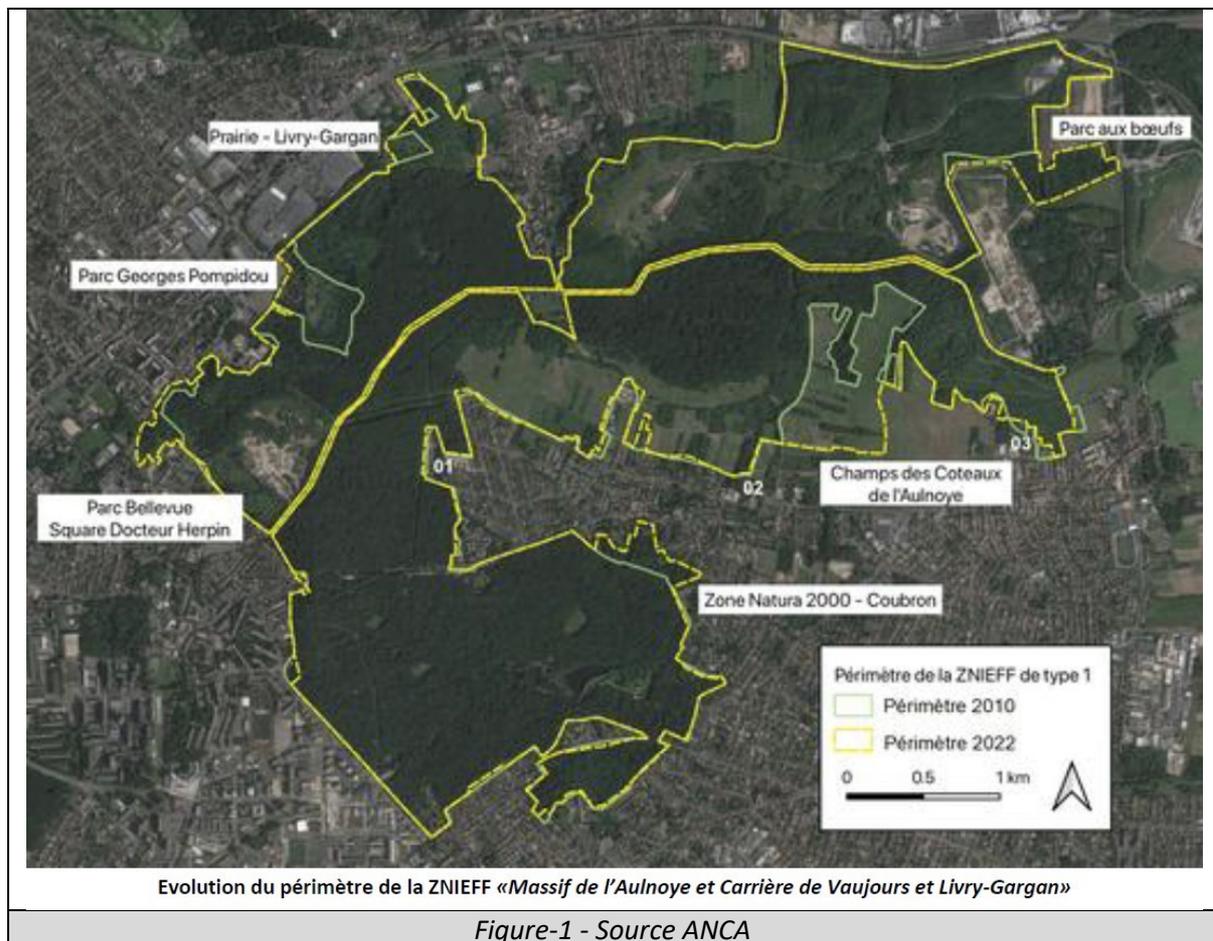
1.1. ZNIEFF du massif de l'Aulnoye. (Référence : 110000463)

La biodiversité du site que se propose de détruire Placoplatre pour la carrière, est sans cesse minimisée et dévalorisée par le maître d'ouvrage.

Placoplatre ignore ainsi les 22 espèces déterminantes ZNIEFF répertoriées avant 2021¹, pour certaines inventoriées pour la première fois dans les départements de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne voire à l'échelle de la région (80 espèces en tout soit 15% des espèces inventoriées). Cette diversité est permise par l'importante variété d'habitat du massif.

Placoplatre ignore par ailleurs les évolutions des connaissances sur cette ZNIEFF. En 2022 les inventaires naturalistes de ce massif ont été approfondis, et les équipes de l'ANCA² ont ainsi découvert l'incroyable richesse floristique et faunistique de cette zone lors d'une centaine de prospections sur site, avec pas moins de 39 habitats déterminants.

La superficie de cette ZNIEFF a ainsi évolué de 585 à 629 hectares, en particulier en lisière du projet de carrière à ciel ouvert, près du Parc aux bœufs.



¹ <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/110030015>

² <https://docs.google.com/viewerng/viewer?url=http://www.anca-association.org/wp-content/uploads/2022/09/ANCA-Nouvelles-68.pdf&hl=fr>

L'évolution de la biodiversité sur ce territoire est ainsi permanente, documentée et quantifiée ; la destruction de ces milieux ne pourra en aucun cas être compensée par quelque mesure que ce soit.

1.2. Destruction des milieux.

L'observation déposée le 21 décembre 2022 par le spécialiste naturaliste Loic Lelardoux confirme l'anéantissement définitif du milieu naturel qui sera provoqué par la destruction de la colline et sa reconstitution réduite à un simple projet paysager à l'issue de 35 années. Le projet présenté par le Bureau d'étude Cabinet Greuzat est totalement inadapté et inacceptable face aux enjeux écologiques. Ce projet propose une remise en état à dominante boisée (cf DDAE / Tome 1 / tableau partie « remise en état », p:31). Or la forte valeur écologique des anciennes carrières de gypse réside dans les habitats dits « à milieux ouverts » et non dans les boisements. Ce même projet envisage un aménagement paysager aseptisé de plusieurs hectares d'alignement de haies taillées et de pelouses tondues n'offrant aucun habitat aux insectes, oiseaux et flores locales (voir photos du DDAE / Tome 1 / tableau partie « remise en état », p:32). Il s'agit là d'un espace vert totalement décalé face à l'importance des enjeux de biodiversité du site.

1.3. Biodiversité des friches urbaines

Dès 2011 une étude réalisée entre autres par Plaine Commune, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, le Muséum National d'Histoire Naturelle et NatureParif,³ souligne la richesse des « terrains vagues ». Face à l'érosion de la biodiversité et à la perte d'habitat naturel tant à travers le monde qu'au niveau national et régional, ce travail d'inventaire a mis en avant le rôle important que doit jouer en particulier Plaine Commune, comme l'ensemble des établissements Publics Territoriaux de Seine-Saint-Denis, dans les années à venir en matière de maintien et de renforcement de la biodiversité urbaine. La biodiversité des friches étudiées représente un tiers de la biodiversité totale observée dans l'ensemble du département. Ces résultats confirment le rôle prépondérant des friches en ville comme réservoir de biodiversité, et la nécessité de les conserver et de les valoriser.

Les ambitions de Placoplatre, purement économiques sur le Fort de Vaujours, doivent être confrontées à la nécessité de résilience de territoires qui doivent avant tout prendre à bras le corps l'intérêt général.

1.4. Incohérences et dérives des justifications de Placoplatre.

Placoplatre entretient une confusion entre la demande d'autorisation ICPE et l'impact global du projet, par ailleurs inabouti.

Dans les tableaux présentés dans le Tome 2-partie1A.

Le tableau 2 se limite à une exploitation qui ne serait pas poursuivie au-delà de cette autorisation, avec un « remblayage » complet des excavations, en particulier à partir de plus de 13 Mtonnes d'apports de matériaux extérieurs.

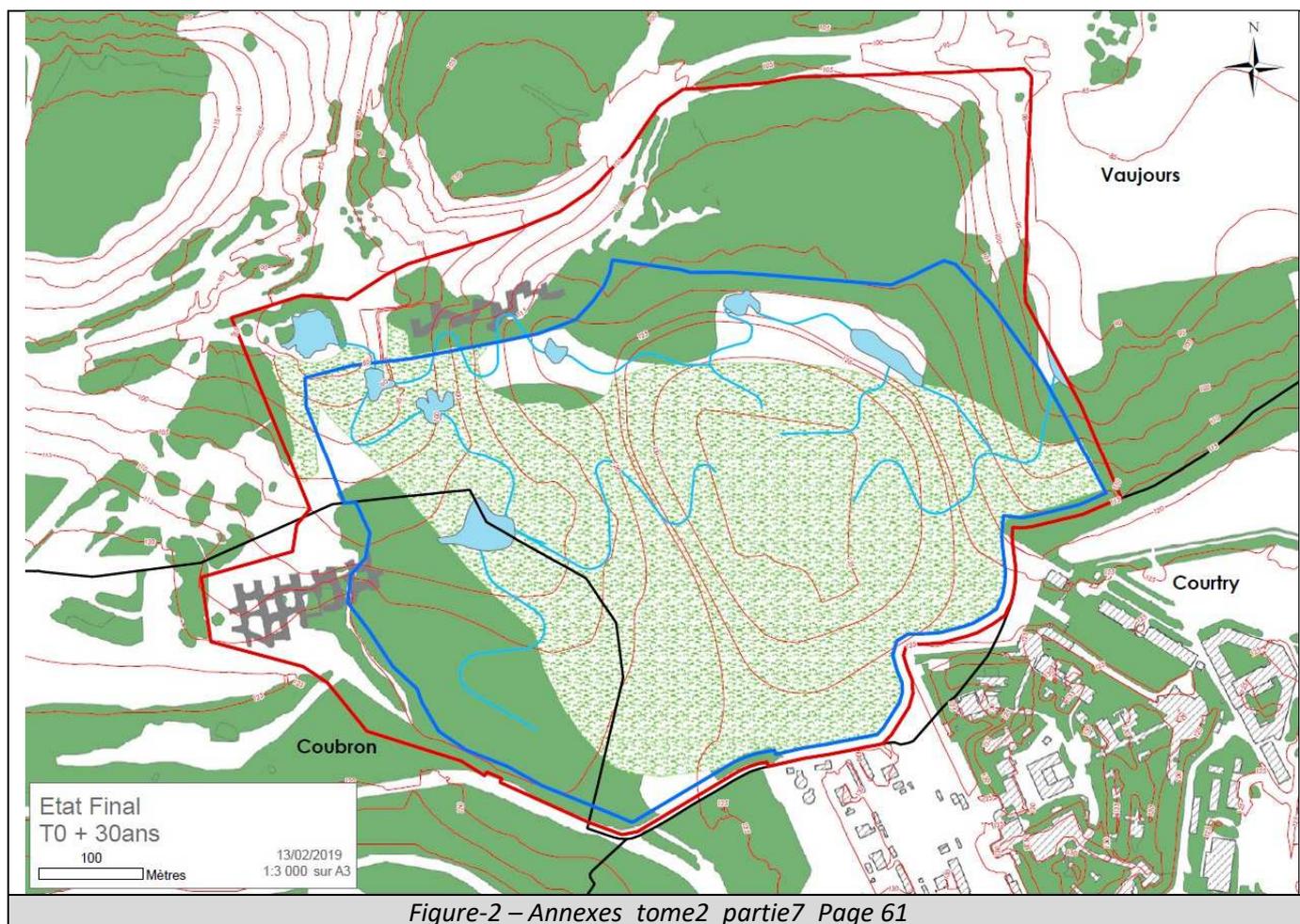
Le tableau 3 qui définit le schéma global du projet, montre pour sa part que le « remblayage » de la fosse d'extraction à l'Est de la fosse d'Aiguisy à partir de matériaux extérieurs, ne démarrera au mieux qu'à partir de la 26^{ème} année. Ce «remblayage» est la première opération permettant la renaturation du site, qui dans le meilleur

³ https://ressources.seinesaintdenis.fr/IMG/pdf/journal_art_tvb.pdf

des cas ne pourrait ainsi démarrer qu'au-delà des années 2055 et n'être partiellement opérationnel, uniquement sur cette phase 1, qu'au-delà des années 2060.

Le trou béant de perte de biodiversité, jusqu'en 2060, ne peut être accepté, alors que les échéances à 2030 admises par tous, risquent pour leur part d'être déjà insuffisantes.

La présentation ci-dessous, « idyllique » quant à la renaturation du site, ne peut être retenue, sauf à considérer que l'exploitation à ciel ouvert se limite à cette phase-1, ce qui remet bien sûr en cause l'ensemble du projet.



2. Eaux pluviales.

Le coefficient de ruissellement 0,7 (Annexes_tome2_partie6_Page 117) de la carrière en phase d'exploitation est source d'apport de grands volumes d'eau en cas de fortes pluies, par rapport aux capacités de régulation induites par la qualité des sols naturels et la végétation de surface.

Dans son estimation des volumes de rétention des eaux pluviales, sur des bassins versants qui évolueront de 44,4 hectares en 2025 à 63,3 hectares en 2055, le bureau d'étude Antéa Group considère que les bassins de rétention mis en œuvre pour la phase d'exploitation peuvent être insuffisants en cas de fortes pluies

(Annexes_tome2_partie6_Pages 123 et 124).

Ce risque ne peut pas être quantifié ; il est pris en compte seulement par l'inondation du fond de fouille de la carrière. **Ce risque peut devenir majeur pour les habitations en aval de la carrière.**

L'annexe-1 ci-après, répertoriant les 17 arrêtés préfectoraux pris entre 1983 et 2013 pour inondations et coulées de boue sur les seules communes de Coubron, Livry-Gargan, Tremblay-en France et Vaujours, les plus impactées par le projet de Placoplatre, démontre la forte probabilité liée à ce risque.

Il en est de même pour les inondations récurrentes de la déchèterie de Vaujours en aval immédiat du projet de carrière (Annexe-2).

ANNEXE-1

Arrêtés préfectoraux pour inondations et coulées de boue

Departement	Commune	Périls	Date début	Date fin
93	Coubron	Inondations et coulées de boue	11/04/83	23/04/1983
93	Livry-Gargan	Inondations et coulées de boue	11/04/83	23/04/1983
93	Tremblay-en-France	Inondations et coulées de boue	11/04/83	23/04/1983
93	Vaujours	Inondations et coulées de boue	11/04/83	23/04/1983
93	Coubron	Inondations et coulées de boue	24/06/83	26/06/1983
93	Livry-Gargan	Inondations et coulées de boue	24/06/83	26/06/1983
93	Tremblay-en-France	Inondations et coulées de boue	24/06/83	26/06/1983
93	Vaujours	Inondations et coulées de boue	24/06/83	26/06/1983
93	Tremblay-en-France	Inondations et coulées de boue	07/07/83	07/07/1983
93	Tremblay-en-France	Inondations et coulées de boue	22/07/83	23/07/1983
93	Livry-Gargan	Inondations et coulées de boue	26/07/83	28/07/1983
93	Tremblay-en-France	Inondations et coulées de boue	26/07/83	28/07/1983
93	Livry-Gargan	Inondations et coulées de boue	31/08/83	31/08/1983
93	Tremblay-en-France	Inondations et coulées de boue	23/07/88	23/07/1988
93	Coubron	Inondations et coulées de boue	26/06/90	27/06/1990
93	Livry-Gargan	Inondations et coulées de boue	26/06/90	27/06/1990
93	Tremblay-en-France	Inondations et coulées de boue	26/06/90	27/06/1990
93	Vaujours	Inondations et coulées de boue	26/06/90	27/06/1990
93	Coubron	Inondations et coulées de boue	02/07/95	02/07/1995
93	Livry-Gargan	Inondations et coulées de boue	23/08/95	23/08/1995
93	Tremblay-en-France	Inondations et coulées de boue	23/08/95	23/08/1995
93	Vaujours	Inondations et coulées de boue	23/08/95	23/08/1995
93	Coubron	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/1999
93	Livry-Gargan	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/1999
93	Tremblay-en-France	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/1999
93	Vaujours	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/1999
93	Coubron	Inondations et coulées de boue	27/06/01	27/06/2001
93	Livry-Gargan	Inondations et coulées de boue	27/06/01	27/06/2001
93	Tremblay-en-France	Inondations et coulées de boue	27/06/01	27/06/2001
93	Vaujours	Inondations et coulées de boue	27/06/01	27/06/2001
93	Tremblay-en-France	Inondations et coulées de boue	13/05/06	13/05/2006
93	Livry-Gargan	Inondations et coulées de boue	06/07/06	06/07/2006
93	Livry-Gargan	Inondations et coulées de boue	23/08/07	23/08/2007
93	Livry-Gargan	Inondations et coulées de boue	19/06/13	19/06/2013
93	Coubron	Inondations et coulées de boue	28/09/13	29/09/2013

ANNEXE-2

Inondations de la déchèterie de Vaujours

La réouverture de la déchèterie de Vaujours reportée de plusieurs semaines

Grand Paris Grand Est a annoncé, mardi 22 février 2022, le report de la réouverture de la déchèterie de Vaujours (Seine-Saint-Denis).



La déchèterie de Vaujours (Seine-Saint-Denis) est fermée depuis mercredi 19 janvier 2022 en raison « d'inondations régulières ». (©Capture écran Google)

Par [Dorine Goth](#) Publié le [22 Fév 22 à 11:28](#)

Actu Seine-Saint-Denis

Elle devrait rouvrir le 29 février. Elle restera finalement fermée encore plusieurs semaines. Mardi 22 février 2022, l'établissement public territorial [Grand Paris Grand Est \(Seine-Saint-Denis\)](#) a indiqué [la réouverture de la déchèterie de Vaujours](#) était reportée.

Inondations régulières

« En raison d'inondations régulières du sol qui perturbent les espaces de circulation, la déchèterie intercommunale de Vaujours sera fermée jusqu'au vendredi 1er avril (inclus) », indique Grand Paris Grand Est.